Écouter les enfants, reconnaître leurs droits et leur donner toute leur place dans la société !

À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 2026, l'Uniopss rappelle que les droits des enfants et des jeunes ne peuvent se limiter à des principes affichés ou à des engagements institutionnels. Ils doivent se traduire concrètement dans leur quotidien, dans leurs conditions de vie, leur accès aux droits et leur capacité à participer aux décisions qui les concernent.

Publié le 20 novembre 2026
De Uniopss

ENFANCE - FAMILLE - JEUNESSE

PROTECTION DE L'ENFANCE | COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFO NATIONALE



37 ans après l’adoption de la Convention internationale des droits de l’enfant, les constats restent préoccupants. Trop d’enfants connaissent encore la pauvreté, le mal-logement, les ruptures de parcours, les violences, les difficultés d’accès aux soins, à l’éducation, aux loisirs et à la protection.
Des lois, des stratégies ou des plans nationaux existent, parfois sans pilotage et sans moyens suffisants. Trop d’enfants et de jeunes sont aujourd’hui en attente, qu’il s’agisse d’une place d’accueil du jeune enfant, d’un accompagnement au titre de la protection de l’enfance, d’un accompagnement médico-social ou encore d’un logement. Trop d’associations qui les accompagnent sont sous-dotées, trop de professionnels sont épuisés…
La difficulté à protéger les enfants se mesure également à notre incapacité collective à rendre pleinement justice aux victimes. Chaque année, de nombreux enfants sont victimes de violences, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles.
L'émotion et l'indignation suscitées par le drame de Lyhanna n’appellent pas une réponse ponctuelle. Elles doivent constituer un véritable électrochoc collectif et se traduire par une mobilisation durable, des réponses concrètes et une détermination sans faille à prévenir les violences et protéger les enfants.
Mais garantir les droits des enfants ne signifie pas seulement les protéger et les accompagner. Les enfants et les jeunes sont aussi des citoyens, porteurs d'idées, de propositions et d'une parole qui doit être entendue.
Les mobilisations actuelles des lycéens et des jeunes, qui expriment leurs inquiétudes et leurs revendications, rappellent combien il est essentiel de prendre en

considération leurs préoccupations et leurs aspirations. Derrière les demandes de moyens supplémentaires pour l'éducation, de meilleures conditions d'études, de reconnaissance et de perspectives d'avenir, s'exprime une attente forte : celle d'être entendus et associés aux décisions qui engagent leur avenir.
Cette reconnaissance de la parole et de la participation des enfants constitue précisément l'un des apports essentiels de la Convention internationale des droits de l'enfant. Il nous faut aujourd'hui aller plus loin dans sa mise en œuvre et mieux faire vivre cette dimension encore trop peu développée : considérer l'enfant comme un acteur de ses propres droits.
Parce que les droits de l’enfant sont des droits fondamentaux, ils ne peuvent être négociables ni différés.